Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_094-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_094

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Médiathèque d'agglomération de Draguignan - Déménagement et stockage provisoire des collections patrimoniales - Demande de subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_094-DE

Les fonds patrimoniaux de la médiathèque d'agglomération n'ont pu être déménagés dans le bâtiment du Pôle Culturel Chabran en raison du risque d'inondation qui n'avait pas été envisagé lors du projet de construction, antérieur à 2010.

Ils sont restés dans le bâtiment du musée municipal sis 9 rue de la République. Ces locaux, qui vont faire l'objet d'une réhabilitation par la Ville de Draguignan, doivent être libérés.

La Bibliothèque municipale de Draguignan a été créée en 1794 à partir des confiscations révolutionnaires : biens confisqués aux émigrés, aux ordres religieux, aux institutions. L'arrêté consulaire du 28 janvier 1803 confie «la disposition» et la «surveillance» des bibliothèques aux municipalités.

La bibliothèque s'est ensuite enrichie d'autres collections, en 1905, suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cet ensemble constitue le fonds d'Etat, dont la collectivité doit assurer la conservation et la communication au public.
La collection représente à ce jour 1200 mètres linéaires. Le métrage précis, détaillé par formats, a été réalisé.
Le déménagement de cette collection est prévu pour l'été 2017.

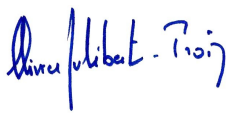
Une consultation est lancée afin de procéder au déménagement et confier le stockage des ouvrages à un prestataire privé offrant toutes les garanties nécessaires, dans l'attente d'une solution pérenne.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 6 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter des subventions au meilleur taux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Paca,
- signer tout document afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.